



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Arrêté réglementant l'occupation  
du domaine public

---

**OBJET : abrogation de permis de stationnement  
- terrasse ouverte - 4, rue Robert-Giraudineau  
fpg**

**Madame le Maire de Vincennes, Conseillère régionale d'Île-de-France,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code pénal ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté municipal n° A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à M. Robin LOUVIGNÉ, adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** le courrier du 20 février 2024 déposé par Monsieur NGO Hau gérant du commerce de restauration sous l enseigne « K'SOYA », concernant la cessation d'activité du commerce à partir du mois de mars 2024 entraînant l'annulation de l'occupation du domaine public ;

## ARRÊTE

**ARTICLE I** - L'arrêté n° 1021 en date du 17 mai 2016 autorisant Monsieur NGO Hau gérant du commerce de restauration sous l'enseigne « K'SOYA » à mettre en place une terrasse ouverte au droit de son commerce sis 4, rue Robert-Giraudineau, **est abrogé**.

**ARTICLE II** - La terrasse ouverte ne doit plus occuper le domaine public à compter du mois de mars 2024.

**ARTICLE III** - Les droits de voirie correspondants à cette occupation du domaine public cessent d'être exigibles pour l'année 2024.

**ARTICLE IV** - Le présent arrêté fait l'objet d'une publication légale.